



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Colis

Question écrite n° 6985

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur la tarification des colis de faible encombrement expédiés à des fins humanitaires par les organisations non gouvernementales. Les ONG qui sont amenées à acheminer par voie postale des médicaments et du petit matériel sanitaire à destination des pays du tiers monde voient leurs budgets consacrés à l'action humanitaire considérablement grevés par l'augmentation des frais d'envois. C'est ainsi que l'expédition d'un petit colis, qui était de 27 francs en 1980, a été portée à 127 francs en 1993. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin que la logique commerciale de La Poste puisse intégrer dans ses tarifications la dimension humanitaire de l'action des ONG qui ont recours à ses services.

Texte de la réponse

L'exploitant public La Poste ne dispose d'aucun droit exclusif en matière d'envois internationaux et détermine, comme les autres prestataires, les modalités de son offre en fonction des besoins et de l'équilibre économique de ces services. Cela explique que La Poste, comme ses concurrents dans le domaine des petits paquets, a été amenée en 1991 à privilégier l'avion, plus rapide et plus fiable, dans ses relations avec l'étranger. À la voie maritime s'est substituée une voie aérienne plus coûteuse, mais répondant aux conditions du marché. L'augmentation constatée depuis cette époque correspond à ce mode d'acheminement. À la suite de cette mesure, le ministre chargé des postes et telecommunications, sollicité par de nombreuses associations caritatives, a décidé d'accorder à celles qui en feraient la demande un tarif spécifique pour leurs envois jusqu'à 3 kilogrammes, à destination des pays d'Afrique francophone. C'est ainsi qu'une association caritative agréée ne paie que 60 francs au lieu des 127 francs du tarif général pour l'expédition d'un paquet de 3 kilogrammes à destination de l'Afrique. Actuellement, La Poste ne peut aller plus loin dans son aide aux organismes caritatifs sans déséquilibrer son budget.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6985

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3624

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4273